IMT Nuremberg Archives

H – 4528

International Court of Justice

H4528 - 0002

Traduction du document L. I59 (PARTIELLE) (I86) DD/RL

ATROCITES ET AUTRES CONDITIONS DES CAMPS DE CONCENTRATION EN ALLEMAGNE.

=x=x=x=x=x=x=x=

INTERNATIONAL MILITARY TRIBUNAL
Exhibit RF 352
Filed Jan 30, 1946

RAPPORT DU COMITE CONSTITUE PAR LE GENERAL DWIGHR D. EISENHOWER, SOUS L'EGIDE CHEF D'ETAT-MAJOR GENERAL GEORGE MARSH ALL AU CONGRES DES ETATS-UNIS, TRAITANT DES ATROCITES ET AUTRES CONDITIONS DES CAMPS DE CONCENTRATION EN ALLEMAGNE.

=:=:=:=:=:=:=:=:=

X
X X
X

PRESENTE PAR Mr. BARKLEY (I5 mai - Date légale I6 avril 1945) - Adressé au Comité pour relations étrangères et mis sous presse.

==========

Imprimerie du Gouvernement des Etats-Unis:Washington I945

Page 6

Le but de ce camp était l'extermination et les moyens d'extermination: la faim, les coups, la torture, la surpopulation des dortoirs et la maladie. Le résultat de ces mesures était rehaussé par le fait que les prisonniers étaient obligés de travailler dans une usine d'armements contigüe fabriquant des fusils, de petites armes, des munitions et autre matériel pour l'armée allemande.

Page 7 : L'hôpital.

C'était un bâtiment où l'on envoyait mourir les moribonds. On n'y employait aucun médicament, donc il n'y avait pas de thérapeutie possible. Le typhus et la tuberculose régnaient dans le camp. Chaque salle hébergeait de 6 à 9 patients couchés en travers du sol épaule contre épaule. La chambre était trop étroite pour qu'il fût possible à la plupart d'entre eux d'étendre les jambes. La proportion des morts à "l'hôpital" était de 5 à 20 personnes par jour.

Page 8 : Local des expériences médicales

Les expériences médicales et les vivisections avaient lieu

...

H4528 - 0003

au Bloc N° 41 du camp, avec les prisonniers comme "cobayes". Des savants venaient périodiquement de BERLIN pour compléter le personnel procédant aux expériences. En particulier, de nouvelles toxines et anatoxines furent essayées sur les prisonniers. Peu nombreux sont les prisonniers qui sortirent vivants de ces locaux d'expériences. On encourageait les prisonniers à se prêter "volontairement" à ces expériences en leur représentant que les logements qu'on leur offrait à ces fins étaient bien meilleurs que ceux des baraquements et que leurs rations étaient bien supérieures à celle des détenus ordinaires.

.....

Les dents ayant des plombages en or étaient arrachées avant de passer les corps au four crématoire.

On nous raconta, que le jour qui suivit notre visite à BUCHENWALD, on découvrit dans une carrière, à proximité du camp, une cachette contenant des plombages d'or et des bijoux d'or; elle contenait en particulier des milliers d'alliances en or.

.....

Aucun des prisonniers qui entra dans l'enceinte des fours crématoires comme membre d'une corvée ou pour une raison quelconque n'en ressortit vivant.

Page 9

Des prisonniers décharnés qui "avaient été trop longtemps autour des fours crématoires" qui avaient commis des infractions à la discipline ou qui "en savaient trop long" étaient condamnés à mort arbitrairement. Par exemple, dans le "Petit Camp" où les prisonniers dormaient à 16 par pièce, il arrivait souvent que pour une infraction à la discipline,- une tentative d'évasion par exemple -, les 16 personnes étaient condamnées. Ces personnes étaient amenées immédiatement, à pied, devant une petite porte dans le mur de la cour arrière, à un endroit contigu au local d'incinération. Cette porte s'ouvrait intérieurement jusqu'à ce qu'elle rencontrât une fixation qui la maintenait dans une position parallèle au mur du bâtiment, créant ainsi un couloir de 4 pieds dd large et 3 pieds de profondeur. Au bout il y avait une ouverture de 4 pieds sur 4, à même le sol, qui était l'entrée d'un puits bétonné de 13 pids de profondeur dont le fond était le prolongement du sol bétonné de la pièce se trouvant à l'avant du sous-sol.

Les prisonniers condamnés étaient poussés par la porte du mur, tombaient inévitablement dans le puits d'où ils étaient précipités d'une hauteur de 13 pieds sur le sol de ciment. Ils se trouvaient alors à l'extrémité de la chambre de pendaison; dès qu'ils touchaient le sol, les SS leur passaient un noeud coulant autour du cou et les pendaient à des crochets fixés le long des murs, à 6 pieds 1/2 du sol. Il y avait 45 à 50 crochets par rangée. - Lors de notre visite, il ne restait plus que 5 crochets, les autres ayant été enlevés, mais nous avons pu voir les trous laissés par les crochets enlevés. Une fois tout le "lot" pendu tous ceux qui vivaient encore étaient assommés à coups de maillet de bois, qu'on nous montra dans la chambre et qui portait encore des traces sanglantes.

...

B 49396

H4528 - 0004

Page 10 Divers

Rations : On nous expliqua que la ration attribuée dans le camp normal était de 600 à 700 calories par jour, et se composait en général d'une très maigre soupe aux choux ou autres légumes et d'un petit morceau de pain de quelques centimètres. Ce repas était distribué une fois par jour ! le matin, et le soir on donnait un autre petit morceau de pain. Le régime était très insuffisant en graisse et vitamines et ne comprenait pas de viande. Dans le "Petit camp", la ration accordée était de 500 calories environ. Un adulte bien portant a besoin de 3.000 à 3.600 calories par jour. Le commandant--SS du camp s'appropriait presque tous les colis de la Croix-Rouge qu'il distribuait selon son gré au personnel SS, aux habitants de WEIMAR, et même aux camps de prisonniers allemands dans le Nord. Les repas étaient confectionnés et "servis" par des prisonniers sous la surveillance des SS.

On raconta à la Commission que les troupes de SS avaient reçu l'ordre de supprimer tous les occupants du camp avant leur dé part, mais dans leur hâte de fuir, devant l'avance des troupes américaines, il leur fût impossible d'entreprendre une opération d'une telle envergure.

Page 11

....Un interné rapporta que tous les prisonniers qui pouvaient se tenir debout, étaient obligés d'assister aux exécutions. Il nous dit aussi que les exécutions avaient lieu pour punir les infractions aux règles de discipline du camp ou pour de soi-disant sabotages dans les usines souterraines.

Page 12

En visitant DACHAU, nous vîmes sur une voie de garage longeant la grand'route et près des grilles du camp, un convoi de voitures ayant amené de nouveaux détenus civils au camp. Le convoi se composait de tombereaux bizarres, dont certains pouvaient se fermer, et d'autres étaient du type des wagons à charbon. Le plancher de chacun d'eux était couvert de cadavres décharnés. Dans certaines de ces voitures, il y en avait plus qu'il n'en fallait pour recouvrir le plancher. Ces voitures avaient la taille des petits wagons de type européen, qui, lorsqu'ils servaient au transport des troupes ne pouvaient jamais contenir plus de 40 personnes.- Cependant les autorités militaires ayant la responsabilité du camp nous racontèrent qu'il y avait 50 de ces voitures dans un convoi et que dans chacune de ces voitures on avait entassé au moins 100 de ces prisonniers civils qu'on les y avait enfermés et qu'ils avaient voyagé ainsi plusieurs jours sans nourriture ni eau, qu'environ 3.000 d'entre eux étaient morts avant d'arriver et que la plupart des autres étaient mourants.

Nous vîmes de nombreux cadavres sur le sol. Ces prisonniers avaient, selon toute probalité, rampé hors des voitures et étaient morts à terre. Nos autorités nous dirent que beaucoup de ceux qui avaient survécu à ce voyage dans les voitures étaient morts après leur arrivée au camp, et que beaucoup d'autres, bien qu'ils fussent encore en vie, étaient mourants sans espoir de guérison.

B 49397

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL des GRANDS CRIMINELS de GUERRE
MINISTÈRE PUBLIC
DÉLÉGATION FRANÇAISE

H-4528

~~[illegible]~~ copie du document américain

DOC. R.F. N° 352

(USA ~~514~~)
222

B 49394

Filed Jan 30, 1946

L-159 RF 352

3

H4528 - 0005